

Compte rendu de la réunion du Lundi 6 Février 2017 à 19h00

Compte rendu succinct

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, séance publique, le Lundi 6 Février 2017 à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de ROUSSEAU Olivier, Maire.

Présents : ROUSSEAU O., BONNET C., GAY LADEVIE P., MAHY L., DAUMUR D., BARRAUD A., PIERROT S., DE VERGNETTE J.

Absent : BLOT Anne

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Lilian MAHY

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Au cours de la séance il a été délibéré sur les points suivants :

Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes

Entr' Allier Besbre et Loire

N°2017/01

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois, les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de Saint-Gérard-de-Vaux :

- Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;
- Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;
- Réaffirme que la communauté de communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;
- Décide en conséquence d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire.

Révision annuelle des tarifs des tickets de pêche pour la saison 2017

N°2017/02

L'ouverture de l'Etang Communal du Moulin aura lieu du Samedi 25 Février 2017 au Mercredi 1^{er} Novembre 2017. A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la saison de pêche 2017. Le règlement pour la saison 2017 reste inchangé.

Matinée ou soirée	:	4,50 €
Journée	:	7,00 €
Annuelle commune	:	70,00 €
Annuelle hors commune	:	110,00 €
Semi-annuelle Commune	:	40,00 €
Semi-annuelle Hors Commune	:	60,00 €
1 semaine	:	20,00 €

Cette recette est prévue au budget primitif. (Art. 7035)

Projet budgétaire 2017 et demande de subvention**N°2017/03**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le projet de réfection totale de la toiture de la Mairie, susceptible d'être réalisé sur le budget 2017, Imputation à l'article 2313 de la Commune de Saint-Gérard-de-Vaux,

Programme 258 TOITURE MAIRIE

DEPENSES :	H.T.	T.T.C.
DEVIS Artisans	58 962,00 €	70 754,40 €
TOTAL DEPENSES	58 962,00 €	70 754,40 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté,
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous,
- de solliciter les subventions conformément au plan prévisionnel présenté ci-dessous et plus particulièrement
 - * Auprès du Conseil Départemental de l'Allier, au titre du dispositif départemental Bâti
 - * Auprès du Préfet de l'Allier, au titre de la DETR *Dans le cadre « Programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux »*
 - * Auprès du Député de l'Allier, au titre de la Réserve parlementaire,
 - * Auprès de la Région AUVERGNE RHONE ALPES

Et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

	H.T.	%
Conseil Départemental	17 688,60 €	30,00 %
DETR	20 636,70 €	35,00 %
Réserve parlementaire	4 000,00 €	6,79 %
Région	4 844,00 €	8,21 %
TOTAL AIDE PUBLIQUE	47 169,30 €	80,00 %
Ressources propres	11 792,70 €	20,00 %
TOTAL GENERAL HT	58 962,00 €	100 %

Projet budgétaire 2017 et demande de subvention**N°2017/04**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le projet des travaux de voirie, susceptible d'être réalisé sur le budget 2017 de la Commune de Saint-Gérard-de-Vaux,

Programme 259 Travaux de voirie

DEPENSES :	H.T.	T.T.C.
COLAS	10 400,00 €	12 480,00 €
TOTAL DEPENSES	10 400,00 €	12 480,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté,
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous,
- de solliciter les subventions conformément au plan prévisionnel présenté ci-dessous et plus particulièrement

➤ Auprès du Conseil Départemental de l'Allier, au titre de la solidarité départementale
-et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

	H.T.	%
Conseil Départemental	5 000,00 €	48 %
TOTAL AIDE PUBLIQUE	5 000,00 €	48 %
Ressources propres	5 400,00 €	52 %
TOTAL GENERAL HT	10 400,00 €	100 %

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur l'ECOLE de Saint-Gérard-de-Vaux suite à divers réunions et rencontres :

Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont demandés certains travaux et actions. Le Maire explique aux membres du Conseil les possibilités. La porte entre la classe maternelle et les WC n'est pas réalisable, pour des raisons d'hygiène et de disposition des locaux. Des panneaux ECOLE seront installés de part et d'autres du passage protégé. Un rendez-vous est pris avec l'UTT de Dompierre pour définir un plan de ralentissement des véhicules de chaque côté du bourg. Des devis seront demandés et toutes les solutions seront étudiées.

Le réfectoire de la cantine sera repeint. Le choix des coloris est laissé aux enseignantes et la cantinière. L'employé communal, Patrice AULIBERT réalisera le travail pendant les vacances scolaire de février.

L'année scolaire 2017/2018 est maintenue en RPI avec la FERTE HAUTERIVE comme actuellement. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré et qu'il va rencontrer beaucoup de Maires concernant l'avenir de nos écoles rurales : RPI plus important, suppression de classes mais toute les écoles seraient conservés.

Nous aurons à recruter une nouvelle personne en qualité d'ATSEM pour l'année scolaire 2017/2018. Nous recherchons en priorité une personne titulaire du BAFA.

INSPECTION CANTINE SCOLAIRE : La DDCSPP (Direction Départementale Cohésion Sociale et Protection Populations) service sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, est venue inspecter la cantine. Le circuit du personnel à la prise de poste n'est pas respecté et l'absence de formation initiale et continue de la cantinière doit être corrigée. Un planning de nettoyage doit être mis en place.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Monsieur le Maire fait le point sur **la nouvelle Communauté de Communes « Entr' Allier, Besbre et Loire »**. Le premier conseil communautaire a eu lieu reconduisant les 3 exécutifs pour les 3 ans à venir. De nombreuses commissions sont créées et il convient de participer aux plus grands nombres. Adjointes et Conseillers peuvent s'y inscrire. Il est proposé Jacques De VERGNETTE tourisme et patrimoine, Christian BONNET agriculture et équipements communautaires, Adeline BARRAUD animation, communication, Pascale GAY LADEVIE cohésion solidarité santé et Olivier ROUSSEAUX économie et finances.

ASSAINISSEMENT : La distribution du règlement d'assainissement sera faite très prochainement par les adjoints et Monsieur le Maire. Un récépissé sera signé par l'habitant, propriétaire ou non.

CARTE COMMUNALE : L'enquête publique pour la réalisation de la Carte Communale aura lieu du lundi 6 Mars au lundi 10 Avril 2017. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand est Madame RIVENEZ Marie-Odile.

Monsieur DEPALLE est venu se renseigner si la Commune serait éventuellement intéressée par l'achat d'une parcelle de 1732 m² situé juste à côté des terrains MULLER que nous avons l'intention d'acquérir. Le Conseil n'est pas contre. Monsieur DEPALLE va faire une proposition écrite. L'entreprise COLAS va faire un chiffrage pour la création d'une route pour le projet du lotissement.

MATERIELS ATELIER : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de se renseigner pour le prix d'un chalumeau. (Cuivre et Acier) Les employés prennent régulièrement les leurs. Lilian MAHY se renseigne des tarifs. Le compresseur est à réparer ou à changer. Des devis seront également demandés.

CHALET POUR LIVRES Monsieur le Maire informe le projet d'implanter un chalet pour déposer les livres que les Associations ont récoltés lors du dernier Téléthon. Le problème de l'humidité est évoqué. Lilian MAHY propose un bungalow d'occasion que nous pourrions recouvrir de bois. Il se renseigne pour avoir des prix. Monsieur le Maire demande de réfléchir aux choix et à l'implantation de ce chalet.

REPAS AFN : Monsieur le Maire informe qu'un repas des veuves et orphelins de guerre organisé par les AFN aura lieu le 4 Mars 2017. Maurice GAY a demandé que le vin d'honneur soit fourni par la Commune. Il est attendu entre 100 et 110 personnes. Le nécessaire sera commandé au bar restaurant « Le Cheval Blanc »

La commission voirie s'est réunie jeudi dernier. Certains élagages n'ont jamais été effectués même après plusieurs relances. Nous rechercherons des modèles de courriers avec mise en demeure que nous enverrons en recommandé avec AR.

Un plan d'épandage sera fait au camping avant l'ouverture de la pêche par Christian BONNET et les employés.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion concernant « La préparation et l'organisation des élections » aura lieu à la salle des fêtes de LA FERTE HAUTERIVE le lundi 27 février de 9h à 17h. La 3^{ème} adjointe Adeline BARRAUD y assistera. Monsieur le Maire ira l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.